

Programme et Règlement.

1. L'Ecole Normale Jacques-Cartier est sous la surveillance du Surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec.

2. Elle est principalement destinée à répondre aux besoins des populations catholiques des anciens districts de St-François, de Montréal, d'Ottawa, de la ville de Trois-Rivières et de cette partie du district de Trois-Rivières qui se trouve située à l'ouest de la ville de Trois-Rivières.

3. L'enseignement y est donné par le principal, par des professeurs ordinaires, qui doivent consacrer tout leur temps à l'Ecole Normale, et par des professeurs adjoints.

DE L'ENSEIGNEMENT.

4. L'enseignement comprend, comme but principal, la *pédagogie théorique et pratique*, et il embrasse, comme complément : *l'instruction religieuse, la lecture raisonnée, l'élocution dans les deux langues, la grammaire française et la grammaire anglaise, la composition littéraire, l'histoire sainte, les histoires d'Angleterre, de France et du Canada, la géographie, l'arithmétique, la tenue des livres, les éléments d'algèbre, de géométrie, d'astronomie, de physique, de chimie, d'histoire naturelle, d'agriculture, de dessin ; la musique vocale, le plain-chant, le piano et l'harmonium.*

5. Pour faciliter l'étude et les démonstrations de ces différentes branches de l'enseignement, l'Ecole Normale possède une bonne collection de cartes, de globes et de planétaires ; des cabinets de physique, de chimie, d'histoire naturelle (ornithologie, entomologie, botanique, minéraux et fossiles). D'autres collections, déjà commencées, seront complétées plus tard.

6. Le cours d'études est divisé en trois sections d'une année chacune. La première prépare au brevet d'école